



"RÈGLEMENT SPORTIF ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE BIG"

1. Introduction

La 1ère édition de Belle-Ile-en-Gravel est organisée par l'Association Ride en Iles, 9 Quai Vauban, 56360 Le Palais, le 01 juin 2024.

En vous inscrivant à l'un des formats proposés, vous acceptez sans réserve le Règlement Sportif ainsi que les Conditions Générales de Vente.

2. Règlement Sportif

Le présent règlement sportif (ci-après le Règlement) s'applique à tout participant à l'Événement. Il fait partie intégrante des Conditions Générales de Vente visées ci-dessus et est conforme aux règlements de la Fédération Française de Cyclisme propre au règlement des épreuves Randosportives et randonnée cycliste.

En cas de conflit avec des dispositions des Conditions Générales de Vente, les dispositions du Règlement prévaudront.

3. Organisations et Définitions

BELLE-ILE-EN-GRAVEL est un ensemble de deux randonnées.

BELLE-ILE-EN-GRAVEL propose différents parcours Gravel ouverts exclusivement aux vélos Gravel Cyclo-cross (CX).

Concernant BIG, les VTT sont tolérés.

Pour l'épreuve P'TIT BIG, les VTT ainsi que les VAE sont acceptés.

Les distances sont les suivantes :

BIG Le Palais / Le Palais sur environ 100 km et 1100 D+ environ.

P'TIT BIG Le Palais / Le Palais sur environ 50 km et 400 D+ environ.

Seules des portions seront chronométrées sur le BIG. Les temps seront communiqués aux participants avec un classement pour les catégories suivantes : scratch hommes et femmes.

Ces épreuves se dérouleront sur des routes ouvertes à la circulation.

Le détail des parcours sera communiqué à chaque participant au plus tard une semaine avant les départs ainsi que sur le site internet, les réseaux sociaux et lors de la remise des dossards.

4. Conditions de Participation – Inscription

4.1 Inscription exclusivement sur internet via le site www.belle-ile-gravel.com et paiement sécurisé par carte bancaire pour toutes les distances.

L'inscription sera considérée comme complète et fera donc l'objet d'une validation dès lors qu'elle comportera les éléments ci-après pour chaque participant.

Chaque inscription donne droit à une plaque de guidon qui fait office de dossard.

Aucun transfert de numéro n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute inscription à un événement est personnelle, ferme et définitive et ne fera l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du règlement.

L'Organisateur encourage tous les participants à souscrire au moment de leur inscription à **l'assurance annulation** via la plateforme Sports'N Connect.

Toute personne rétrocédant son numéro sans que le dossier de cette tierce personne ne soit validé dans Sports'N Connect sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4.2 Conditions de Participation

4.1 Inscription exclusivement sur internet via le site www.belle-ile-gravel.com et paiement sécurisé par carte bancaire pour toutes les distances.

L'inscription sera considérée comme complète et fera donc l'objet d'une validation dès lors qu'elle comportera les éléments ci-après pour chaque participant.

Chaque inscription donne droit à une plaque de guidon qui fait office de dossard.

Aucun transfert de numéro n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute inscription à un événement est personnelle, ferme et définitive et ne fera l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du règlement.

L'Organisateur encourage tous les participants à souscrire au moment de leur inscription à **l'assurance annulation** via la plateforme Sports'N Connect.

Toute personne rétrocédant son numéro sans que le dossier de cette tierce personne ne soit validé dans Sports'N Connect sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4.2 Conditions de Participation

BIG est ouvert à tous et à toutes sans justificatif médical.

En vous inscrivant, vous attestez sur l'honneur ne pas présenter de contre-indication médicale à la pratique du cyclisme.

BIG n'est accessible qu'à partir de 16 ans (révolus le jour du départ).

Une autorisation écrite du représentant légal sera exigée pour tout participant mineur.

L'inscription implique l'acceptation intégrale du règlement. Celui-ci pourra être complété lors des briefings d'avant départ en cas d'événements exceptionnels et imprévus.

Les concurrents s'engagent, en signant ce règlement, à respecter les règles d'éthique sportive.

L'Organisation se donne le droit de ne pas valider une inscription ou d'exclure un concurrent de la randonnée Gravel pour les raisons suivantes (liste non exhaustive) :

- Manquement à l'éthique morale et sportive
- Comportement dangereux pour lui-même ou les autres concurrents
- Raisons médicales
- Matériel inapproprié
- Non-respect de l'environnement et des espaces traversés.

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur.

Il vous est fortement recommandé de souscrire une assurance « Individuelle accident » ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie.

L'inscription à l'événement implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent Règlement.

5. Règlement Sportif

BIG s'effectue sur la voie publique et sur chemins ouverts à la circulation, dans le strict respect du Code de la route, des directives de sécurité de l'Organisateur et des règlements pris par les autorités préfectorales compétentes.

Le port d'un casque est obligatoire en tout temps et observer strictement le Code de la route.

6. Préparation et Responsabilités

6.1 Préparation Physique et Psychologique

Les participants doivent être en bonne condition physique pour parcourir les 100 km dans les délais impartis.

6.2 Conscience des Risques

Les participants doivent être conscients des dangers liés à la pratique du vélo, incluant les chutes et les accidents.

6.3 Suivi de la Trace GPX

Les participants doivent suivre la trace GPX de l'épreuve à l'aide d'un compteur GPS ou téléphone.

6.4 Gestion des Fournitures

Chaque participant est responsable de gérer ses propres provisions en alimentation et boisson.

6.5 Respect des Propriétés Privées et de l'Environnement

Il est primordial de respecter les propriétés privées et l'environnement tout au long du parcours.

6.6 Assistance et Secours

Chaque participant est tenu de porter assistance à tout autre participant en difficulté.

6.7 Gestion des Réalités de l'Épreuve

Les participants doivent être préparés à affronter les difficultés d'un parcours accidenté et des conditions climatiques variables.

6.8 Responsabilité Personnelle

Les participants assument la responsabilité de tout dommage subi pendant leur participation et dégagent l'organisateur de toute responsabilité légale.

7. Retrait des Dossards

Les dossards et/ou les plaques de guidon seront à retirer sur présentation des pièces suivantes :

- Votre convocation disponible pour téléchargement sur votre compte Sports'n Connect et/ou envoyée par e-mail en amont de l'Événement,
- Votre pièce d'identité,
- Une autorisation écrite du représentant légal sera exigée pour tout participant de moins de 18 ans et ce à partir de 16 ans révolu le jour de l'épreuve.

Le retrait des dossards se fait exclusivement dans l'espace dédié **Chez Lucienne 9 quai Vauban à Le Palais**.

Les horaires du retrait des dossards sont les suivants :

- Vendredi 31 mai de 16h à 19h et
- Samedi 01 juin de 09h00 à 12h00 à **Chez Lucienne 9 quai Vauban à Le Palais**.

8. Tarif Dossard BIG

- Le tarif de l'inscription à BIG est fixé à 69€.
Ce tarif inclut les droits d'inscription, le dossard, l'accès au parcours, les ravitaillements et autres services définis par l'Organisateur :
- *Ton café d'accueil*
- *Ta bière Finisher*
- *La trace GPX*
- *La sécurité sur le parcours*
- *Ta plaque de cintre numérotée*
- *Le starter pack BIG : une gourmandise et un petit cadeau local*
- *Les ravitaillements sur le parcours*
- *Ta soirée Chez Lucienne*

9. Annulation à l'Initiative du Participant

Si un participant décide d'annuler son inscription, il doit être conscient que toute inscription à un événement est personnelle, ferme et définitive.

Aucun remboursement n'est prévu pour quelque motif que ce soit, sauf si le participant a souscrit à l'assurance annulation proposée lors de l'inscription.

Cette assurance permet un remboursement en cas de désistement, quel que soit le motif.

10. Sécurité

Il est impératif que chaque participant prenne les mesures nécessaires pour assurer sa propre sécurité ainsi que celle des autres concurrents.

Cela inclut le respect du Code de la route, le port d'un casque homologué et le fait d'être en bonne condition physique et psychologique pour participer à l'événement.

Les participants doivent également veiller à ce que leur équipement soit en bon état.

11. Secours et Assistance Médicale

Un dispositif de secours et d'assistance médicale sera mis en place pour l'événement.

Les participants seront informés du numéro d'urgence à contacter en cas de besoin. Ce numéro doit être utilisé uniquement en cas de sinistre ou si une assistance médicale est requise.

12. Ravitaillement

Des stations de ravitaillement seront mises à disposition dans une zone dédiée. Les participants doivent planifier leur ravitaillement en conséquence et être autosuffisants entre ces points. Les détails concernant la localisation de ces zones seront

communiqués aux participants avec la réception de leur trace GPX, au plus tard une semaine avant l'événement.

13. Matériel Obligatoire et Recommandé

13.1 Matériel Obligatoire

- Casque homologué (normes CE).
- Compteur GPS ou téléphone avec parcours téléchargé.
- Kits de réparation.
- Multi-tools.
- Dérive chaîne
- Téléphone mobile avec numéro du PC sécurité enregistré, chargé et allumé.

13.2 Matériel Recommandé (Non Obligatoire)

Santé

- Paracétamol.

Accessoires

- Lubrifiant

Vêtements adaptés :

- Couverture de survie, casquette, gants, veste coupe-vent.

Divers :

- Pièce d'identité, carte bancaire.

14. Abandon

En cas d'abandon de l'épreuve « BIG », sauf en cas de blessure, accident ou immobilisation sur décision médicale, le participant doit :

- Signaler l'abandon au PC Course (numéro fourni lors de la remise du dossard).
- Assumer la responsabilité personnelle de son retour.
- Ne pas quitter l'épreuve sans l'avoir signalé.

15. Disqualification

Les participants qui ne respectent pas le règlement peuvent être disqualifiés à la discrétion des organisateurs.

16. Modification de l'Inscription et Politique de Remboursement

Toute modification de l'inscription doit respecter les conditions établies.

L'organisation se réserve le droit de refuser des changements non conformes.

17. Annulation

17.1 Annulation par décision de l'organisation :

- Remboursement intégral hors frais de dossier et d'assurance.

17.2 Annulation indépendante de la volonté de l'organisation ou cas de force majeure* :

- Aucun remboursement.

*Cas de force majeure incluent : les intempéries, raisons de sécurité, interdictions préfectorales, ou tout autre événement imprévisible et extérieur à la volonté de l'organisateur

17.3 Condition d'annulation pour le participant :

- Assurance annulation proposée lors de l'inscription. Remboursement possible uniquement pour les participants ayant souscrit à cette assurance.

18. Services Généraux

La sécurité routière pendant l'événement est assurée par la Préfecture de Police. Un service médical sera également présent et peut décider de mettre hors course un participant pour des raisons médicales.

La responsabilité de l'Organisateur ne peut être engagée si un participant est mis hors course par ces services.

19. Sécurité

Les participants doivent respecter les consignes de sécurité données par les personnels de l'Organisateur tout au long du parcours.

Le dispositif de sécurité prend fin à la ligne d'arrivée.

Les parcours comprennent des chemins, pistes, voies vertes, pistes cyclables et des voies ouvertes à la circulation.

Il est crucial de respecter le Code de la route pour la sécurité de tous.

20. Charte du Participant : Respect et Environnement

BIG traverse des zones naturelles sensibles et protégées (Conservation du Litorale, zone Natura 2000...) et à ce titre l'ensemble des participants se doit d'avoir un comportement irréprochable quant au respect des sites qu'il emprunte.

Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets sur le parcours. Des poubelles sont à votre disposition sur les ravitaillements et l'aire d'arrivée.

Il est aussi formellement interdit de s'éloigner de l'itinéraire GPS en coupant à travers champs et autres zones naturelles.

BIG emprunte des sites soumis à autorisation de passage.

La pérennité de Belle-Ile-en-Gravel et de la pratique du Gravel sur Belle-Ile-en-Mer dépend de votre comportement !

Chaque participant s'engage à respecter le code de la route, faire preuve de civilité envers tous les tiers, gérer écologiquement ses déchets, et respecter l'environnement sans provoquer de dégradations.

L'Organisateur peut exclure les participants ne respectant pas cette charte.

21. Assurances Responsabilités

Chaque participant doit posséder une assurance individuelle accident ou responsabilité civile personnelle.

En s'inscrivant, le participant reconnaît avoir pris connaissance de l'offre d'assurance proposée par l'organisateur et s'engage à respecter cet engagement.

22. Numéro d'Urgence

Un numéro d'urgence sera communiqué aux participants. Ce numéro doit être utilisé uniquement en cas de besoin d'assistance médicale, pour signaler un accident ou un abandon.

23. Modification – Report – Annulation

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le parcours, la position des ravitaillements et des check-points, de reporter ou d'annuler l'événement, ou de mettre en place un itinéraire de repli.

24. Médias Droits d'Image

L'organisateur détient un droit exclusif à l'image durant toute la durée de l'épreuve pour tous les participants inscrits. Sauf demande contraire du participant, l'organisation peut utiliser toute photographie prise durant l'épreuve pour sa promotion.

25. Informatique et Libertés

Conformément à la législation, les participants ont le droit d'accéder, de rectifier ou de s'opposer aux données personnelles les concernant. Ces données peuvent être utilisées, cédées, louées ou échangées pour des opérations d'informations commerciales, les résultats et la presse